

Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales
et de la culture (DSSC)

Futur de l'Hôpital de Sierre

Mardi 19 avril 2016 Hôpital de Sierre

Madame la Préfète,
Monsieur le Sous-Préfet,

Mesdames et Messieurs les député(e) s et
député(e)s suppléants,

Monsieur le Président de la Ville de Sierre,
Messieurs les Présidents des communes de district,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
municipal de la Ville de Sierre

Monsieur le Président *ad intérim* de l'Hôpital du
Valais,

Monsieur le Directeur général de l'Hôpital du
Valais

Mesdames, Messieurs,
Chers invité(e)s,

A l'initiative de l'Hôpital du Valais, cette séance d'informations est organisée ce soir dans le but de vous présenter la réorganisation de l'activité de l'Hôpital de Sierre, mais également de vous donner quelques informations sur la fermeture de Ste-Claire.

J'aimerais tout d'abord rappeler que la planification de la politique sanitaire est définie périodiquement par le Conseil d'Etat

De son côté, l'Hôpital du Valais participe à l'élaboration de la planification sanitaire et décide de la répartition des disciplines médicales sur les différents sites de l'Hôpital du Valais, sur la base du mandat de prestations délivré par le Conseil d'Etat

Les grandes lignes de l'organisation hospitalière 2020-2030 arrêtées par le Conseil d'Etat en décembre 2014 envisageait la réaffectation de la Clinique Ste-Claire.

L'Hôpital du Valais a proposé d'anticiper sa réaffectation afin de faire face à ses difficultés budgétaires dans le but d'optimiser l'occupation des lits gériatriques et les dotations en personnel.

La fermeture d'un site de l'Hôpital du Valais nécessite également l'aval du Grand Conseil qui en débattrà en session de mai prochain.

Une fois cette décision prise, le Conseil d'Etat pourra ensuite arrêter les modifications de la planification hospitalière et fixer les modalités de transfert des infrastructures.

La fermeture de Ste-Claire se fera sans licenciement.

Le Conseil d'Etat a expressément demandé à l'Hôpital du Valais de procéder à la fermeture de la clinique dans le respect des mesures d'accompagnement convenues avec les syndicats et à condition que les autres sites soient prêts à accueillir les transferts de patients et de personnel prévus.

Je me félicite que la Conférence des présidents de communes du district de Sierre ait approuvé à l'unanimité le principe de la reconversion de la Clinique Ste-Claire en EMS sous réserve du montant lié aux infrastructures et à la décision du Grand Conseil.

Ce projet permettra de répondre aux besoins de la région en matière de lits d'EMS.

Je tiens déjà à remercier ProjetSanté pour sa réactivité dans ce dossier.

J'aimerais également souligner que le développement et la modernisation des infrastructures de l'Hôpital du Valais avancent à grands pas dans notre canton.

Le Conseil d'Etat a, en effet, fixé en décembre 2014 les lignes directrices tout en privilégiant l'adaptation des infrastructures actuelles.

Les axes suivants ont été arrêtés traçant les grandes lignes de l'organisation hospitalière 2020-2030 :

Pour le Haut-Valais : regroupement de toute l'activité hospitalière sur le site de Brigue.

Pour le Valais central : centralisation de toute l'activité opératoire sur le site de Sion.

Les sites de Sierre et de Martigny seront dédiés notamment à la médecine de base de proximité, aux suites de traitement, à la médecine interne de la personne âgée et à la réadaptation polyvalente gériatrique.

Des urgences 24 heures sur 24 seront conservées à Sion et Martigny.

A Sierre, il est également prévu une polyclinique qui offrira des consultations ambulatoires avec ou sans rendez-vous en collaboration avec les médecins de la région.

Des compensations à moyen terme ont également été décidées par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2014.

Sur ce point, l'Hôpital du Valais a été chargé de soumettre au Conseil d'Etat des propositions visant à transférer 50 à 60 emplois plein temps de Sion vers Sierre dans le secteur des activités administratives et de soutien.

Cette mesure vise à compenser les pertes de postes de travail sur le district de Sierre qui résulteront du regroupement de toute l'activité opératoire du Centre hospitalier du Valais romand sur le site de Sion.

Ce regroupement ne sera toutefois effectif qu'à l'horizon 2025 dès que les travaux de transformations et d'extension de l'hôpital de Sion auront été achevés.

Aujourd'hui, une étape a été franchie grâce à un très long travail et je tiens ici à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont participé à ce processus.

Même si la situation n'est pas simple, je reste persuadée que nous sommes désormais sur le bon chemin.

Je souhaite également vivement que cette séance permette d'apporter des clarifications souhaitées concernant le futur rôle de l'Hôpital de Sierre.

Je vous remercie de votre attention.